



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 15 décembre 2016 à 11 h 30 au Motel Fraser, à Chandler, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Nadia Minassian, préfète
Administratrice régulière, représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Roch Audet, maire de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Ainsi que :

M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations

De même que des gens du public :

Marc Duguay, TéléVag
Éric-Robert Joseph, TéléVag
Charlène Nicholas, citoyenne et utilisatrice du service
Michel Duclos, citoyen

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Simon Deschênes, conseiller de Sainte-Anne-des-Monts
Administrateur remplaçant représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima
Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons
Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Guy Gallant, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

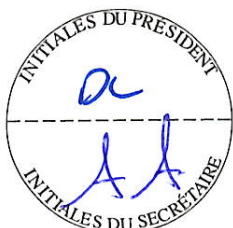
M. Jean-Guy Poirier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2016 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
 - 5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
 - 5.2. Révision annuelle du taux de remboursement des frais d'utilisation d'une voiture (adoption);
6. Modification de la grille tarifaire des passes mensuelles pour 2017 (adoption);
7. Comité des usagers;
8. Réorganisation de l'équipe;
 - 8.1. Bureau de l'équipe de coordination (adoption);
 - 8.2. Renouvellement du bail modifié pour le bureau de Sainte-Anne-des-Monts (adoption);
9. Vérification comptable (adoption);
10. Modification du règlement sur la rémunération des élus (adoption);
11. Candidature au Prix Guy-Chartrand;
12. Calendrier 2017 (adoption);
13. Affaires nouvelles;
14. Date et lieu de la prochaine rencontre;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Allen Cormier propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.
Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R16 – 53

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Il est demandé par Allen Cormier d'ajouter un point d'information sur l'élection du poste de la vice-présidence de la Régie.

R16 – 54

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié et tel que proposé.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2016

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 22 septembre 2016 » est présenté.

R16 – 55

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2016 tenue à Carleton-sur-Mer tel que lu et présenté.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de mai, juin, août, septembre et octobre 2016 est remise aux administrateurs.

Le montant total au 31 mai 2016 est de 254 045,61\$.
Le montant total au 30 juin 2016 est de 258 059,10\$.
Le montant total au 31 août 2016 est de 234 457,57\$.
Le montant total au 30 septembre 2016 est de 288 325,80\$.
Le montant total au 31 octobre 2016 est de 271 975,62\$.



No de résolution
ou annotation
R16 – 56

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Louissette Langlois et résolu unanimement d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de mai, juin, août, septembre et octobre 2016, au montant total de 1 306 863,70\$.

5.2. Révision annuelle du taux de remboursement des frais d'utilisation d'une voiture

Le 9 juillet 2015, le conseil d'administration a résolu de modifier la politique de remboursement de frais, afin de fixer le taux de remboursement « à 0,45\$/km, qui sera revu chaque année, et d'éliminer l'ajustement en fonction du prix de l'essence » tous les trimestres. Depuis, le taux de remboursement du km n'a pas été mis à jour. Il est donc suggéré de mettre à jour ce taux.

R16 – 57

RÉSOLUTION CONCERNANT LA RÉVISION ANNUELLE DU TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'UTILISATION D'UNE VOITURE

ATTENDU QUE la politique de remboursement des frais de la RÉGÎM, mise à jour le 9 juillet 2015, mentionne que le taux de remboursement par km doit être revu annuellement ;

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier que la RÉGÎM mette à jour sa politique de remboursement des frais en maintenant un taux de 0,45 \$ / km pour les déplacements effectués pour la RÉGÎM, applicable à compter du 1er janvier 2017.

6. MODIFICATION À LA GRILLE TARIFAIRE DES PASSES MENSUELLES POUR L'ANNÉE 2017

Une nouvelle grille tarifaire, incluant des passes mensuelles illimitées, a été adoptée le 1^{er} janvier 2016. Après une année d'appropriation, il est recommandé d'effectuer deux modifications à la grille.

R16 – 58

RÉSOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PASSES MENSUELLES POUR L'ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ par Richard St-Laurent et unanimement résolu d'adopter la nouvelle grille tarifaire avec les modifications suivantes :

1. Il est proposé d'appliquer le tarif étudiant pour les étudiants inscrits pour un minimum de quatre (4) jours / semaine.
2. Suite à une réévaluation du coût, et en comparant avec d'autres services au Québec, est proposé d'augmenter la passe mensuelle aînée à 60\$.

7. COMITÉ DES USAGERS

Le premier comité des usagers a eu lieu le 22 novembre dernier. Le compte-rendu de cette rencontre est déposé au conseil d'administration pour information.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

8. RÉORGANISATION DE L'ÉQUIPE

8.1. Bureau de l'équipe de coordination

Au cours des dernières années, plusieurs développements ont eu lieu à la REGIM. De nouveaux mandats en transport adapté ont été octroyés à l'organisation et de nouveaux outils de répartition ont été implantés. Dans une logique d'optimisation des ressources, l'équipe doit être installée un local adéquat, qui permettra d'atteindre les objectifs de la REGIM.

La recherche d'un local pour l'équipe de coordination s'inscrit dans un plan de réorganisation qui a été soumis au conseil d'administration du 22 septembre 2016.

En fonction des besoins de l'équipe, des recherches ont été menées et 3 propriétaires ont été invités à soumissionner. L'analyse des propositions amène la direction à recommander la proposition du Vieux théâtre, situé au 550, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, et ce pour la signature d'un bail de 3 ans.

R16 – 59

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et unanimement résolu d'autoriser la direction à signer le bail de location pour les nouveaux bureaux de l'équipe de coordination, situés au 550, boulevard Perron, à Carleton-sur-Mer.

8.2. Renouvellement du bail modifié pour le bureau de l'équipe de la Haute-Gaspésie

Le bail du bureau de Sainte-Anne-des-Monts vient à échéance le 1er juillet 2017. La superficie actuelle du bureau étant supérieure aux besoins actuels, une proposition a été faite par le propriétaire. Le local actuel sera subdivisé en deux, faisant passer la superficie de 1 890 pi² à 1 280 pi². Le nouveau bail prendra effet le 1er avril 2017, au coût de 13 000 \$ au lieu de 18 000 \$. La durée du bail sera de trois ans, avec une option de renouvellement de 2 ans additionnels;

R16 – 60

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL

IL EST PROPOSÉ par Louise Langlois et unanimement résolu d'autoriser la direction à signer le bail de location pour les bureaux réaménagés de l'équipe de la Haute-Gaspésie, situé au 40, route du Parc, à Sainte-Anne-des-Monts.

9. VÉRIFICATION COMPTABLE

Un appel de soumission sur invitation pour la vérification comptable des années financières 2016, 2017 et 2018, a été fait le 11 novembre 2016. Le document « Évaluation des soumissions – appel d'offres » est présenté.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

R16 – 61

RÉSOLUTION CONCERNANT L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE 2016 - 2017 - 2018

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu :

QUE la soumission de la firme Alphonse Bernard CA soit acceptée, et que le directeur général, soit autorisé à signer tout document nécessaire pour accorder le mandat à la firme comptable, selon les termes décrits dans l'appel d'offres et dans la soumission retenue.

10. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Lors de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, tenue le 22 septembre 2016 au Centre des congrès de la Gaspésie, à Carleton-sur-Mer, un avis de motion a été déposé par monsieur Richard St-Laurent, afin de modifier le Règlement sur la rémunération des élus municipaux délégués au conseil d'administration de la RÉGIE.

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des élus municipaux délégués au conseil d'administration de la RÉGIE a été adopté lors de cette réunion et un avis public a été publié dans les journaux de la région (TransGaspésien et Le Radar).

R16 – 62

RÉSOLUTION CONCERNANT UN PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 1 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

IL EST PROPOSÉ par Richard St-Laurent et unanimement résolu d'approuver la modification du Règlement numéro 1 portant sur la Rémunération des élus municipaux délégués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et d'adopter le règlement tel que modifié.

11. CANDIDATURE AU PRIX GUY-CHARTRAND

Chaque année, Transport 2000 Québec, une association vouée à la défense des usagers du transport en commun et à la promotion de moyens de transport efficaces et durables, remet le Prix Guy-Chartrand à une personnalité marquante du domaine du transport collectif. La direction générale propose au conseil d'administration de soumettre pour 2017, la candidature de M. Jonathan Lapierre, qui a été président-fondateur du Réseau de transport collectif en 2010, et ensuite, de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine de 2012 à 2015.

R16-63

RÉSOLUTION CONCERNANT LA MISE EN CANDIDATURE DE M. JONATHAN LAPIERRE AU PRIX GUY-CHARTRAND 2017

IL EST PROPOSÉ par Nadia Minassian et unanimement résolu d'appuyer le dépôt de la candidature de M. Jonathan Lapierre pour le Prix Guy-Chartrand 2017, en reconnaissance de son travail accompli au sein de la présidence du Réseau de transport collectif et ensuite, de la Régie intermunicipale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, de 2012 à 2015.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

12. CALENDRIER DES RENCONTRES 2017

Une proposition de calendrier de réunion du conseil d'administration pour l'année 2017 est présentée.

R16 – 64

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2017

ATTENDU QUE les règlements de régie interne de la Régie intermunicipale prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

IL EST PROPOSÉ par Louissette Langlois et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2017 selon l'horaire régulier suivant :

Séance de travail de 9 h à 11 h et séance publique à 11 h 30

- Le 16 février, dans la MRC de Bonaventure;
- Le 27 avril, dans la MRC de la Haute-Gaspésie;
- Le 22 juin, dans la MRC des Îles-de-la-Madeleine;
- Le 21 septembre, dans la MRC Rocher-Percé;
- Le 15 décembre, dans la MRC Côte-de-Gaspé.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Suite, au décès de Mme Micheline Pelletier, le poste de vice-présidence est maintenant vacant. Il est demandé par M. Allen Cormier que des élections soient tenues afin de combler ce siège. Suite, à cette demande, le président, Daniel Côté, annonce que des élections auront lieu lors de la prochaine réunion publique, soit le 16 février 2017.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 16 février 2017 dans la MRC de Bonaventure.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président, Daniel Côté, invite le public à poser des questions.

Mme Charlène Nicholas, citoyenne de Grande-Rivière et utilisatrice des services de la RÉGIM, souhaite émettre des commentaires.

D'abord, elle se pose des questions sur la gestion des fermetures en cas de tempête de neige. Elle est insatisfaite de la façon que ces fermetures sont gérées et souhaite pouvoir se fier sur le service lorsque la route est difficilement praticable en voiture. Selon elle, le service ne devrait fermer que lorsque la route 132 est fermée à la circulation.

Le directeur Antoine Audet lui explique que la fermeture du service en cas de tempête de neige est faite selon une procédure bien établie et que les décisions sont prises en pensant principalement à la sécurité des usagers.

En second lieu, Mme Nicholas déplore que le service soit fermé le jour d'avant et après le férié de Noël et du Jour de l'An.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

M. Antoine Audet lui explique que l'horaire des fériés est basé, d'abord afin d'offrir des conditions de travail raisonnable à l'ensemble de l'équipe de la RÉGIM, et que cet horaire est aussi basé sur le faible taux d'utilisation du réseau à cette période.

Vu le fait que Mme Nicholas ne semble pas satisfaite des réponses reçues, Mme Nadia Minassian, en tant que représentante de la MRC du Rocher-Percé, invite Mme Nicholas à la rencontrer individuellement. Ainsi, Mme Minassian pourra amener ses commentaires et s'assurer du suivi de ses demandes auprès de l'équipe de coordination de la RÉGIM.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R16 – 65

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
Le président,

Daniel Côté

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Antoine Audet

2017/02/15
Date

15 février 2017
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

15 février 2017
Date